

Dossier de demande d'aide européenne Programmation 2014-2020

PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERRÉGIONAL FEDER MASSIF DES ALPES (POIA)

Le dossier de demande type des appels à candidature 2016 n'est plus recevable.

Veuillez lire attentivement le guide du candidat qui accompagne le présent document.

Un exemplaire de ce dossier, complété et accompagné de l'ensemble des pièces demandées, doit être adressé par voie postale ET par voie électronique (au format pdf ET au format word ou open office), à l'adresse **poia@regionpaca.fr**.

ATTENTION :

- Tout projet achevé avant la date de dépôt du dossier de la demande d'aide ne pourra pas être financé et des conditions plus restrictives s'appliquent dans le cadre des régimes d'aides d'Etat (cf. guide du candidat).
- Tout dossier déposé incomplet sera déclaré irrecevable.
- L'accusé réception du dossier complet ne vaut pas acceptation de l'aide par l'autorité de gestion.
- Les dépenses déclarées dans le cadre de la présente demande d'aide européenne ne peuvent être présentées au titre d'un autre fonds ou programme européen.

Informations utiles pour le porteur de projet :

Où faire parvenir votre dossier de demande d'aide en version papier ?	Hôtel de Région DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES / Service Gestion des Fonds Européens (SGFE) 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20
Service à contacter avant le dépôt du dossier	Service Pilotage Accompagnement Européen Personne contact : Clémence GAUCHERAND
Service à contacter après le dépôt du dossier	Service Gestion des Fonds Européens Tel : 04 91 57 54 07
Appel à candidature : N° et date limite éventuelle de remise des dossiers de demande d'aide	Appel à propositions FEDER : Axe 1-OS1 – 2017 ACTIONS ESPACES VALLEENS

Informations réservées à l'administration :

Date de dépôt de la demande d'aide	_ _ / _ _ / _ _ _ _ _
Date d'attestation de dépôt de la demande	_ _ / _ _ / _ _ _ _ _
Date d'Accusé Réception du dossier complet	_ _ / _ _ / _ _ _ _ _
Nom du porteur de projet	
Montant FEDER demandé	€
N° de dossier (Synergie)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Le présent formulaire est accompagné :

- D'un guide du candidat mis à jour régulièrement
- De quatre annexes obligatoires :
 - * Annexe 1 : Plan de financement du projet
 - * Annexe 2 : Indicateurs, élaborée à partir de la liste des indicateurs du fonds concerné, fournie avec le dossier
 - * Annexe 3 : Description détaillée du projet
 - * Annexe 4 : Principes horizontaux

APPELS A CANDIDATURE 2017

Année de programmation	Numéro de dossier (PRESAGE ou autre)	Intitulé du projet	Montant aide européenne	Programme et fonds concerné
2012	32312D005000110	Aménagement de l'alpage de Céüzette avec la réalisation d'un débroussaillage	13 704,74 €	FEADER pour la réalisation d'infrastructures pastorales dans le cadre du dispositif intégré en faveur du pastoralisme
2017	PA0005220	Ingénierie portage technique Espace Valléen et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	58 400 €	FEDER/POIA

La dernière opération n'est pas portée par la Commune de Sigoyer mais par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance qui accompagne la commune sur l'opération d'aménagement du Col des Guérins.

REGIME TVA :

La structure est-elle : Assujettie Non assujettie Partiellement assujettie au taux de _____ %



Merci de bien vouloir vous référer au guide du candidat pour l'implication sur le plan de financement.

Si vous êtes assujetti :

Récupérez-vous la TVA sur ce projet ? Oui Non

Si vous ne récupérez pas la TVA sur ce projet, transmettre une attestation sur l'honneur de non récupération de la TVA **sur ce projet** (voir point 7 pièces à joindre au dossier).

Si vous la récupérez, précisez selon quelles modalités :

2- DESCRIPTION

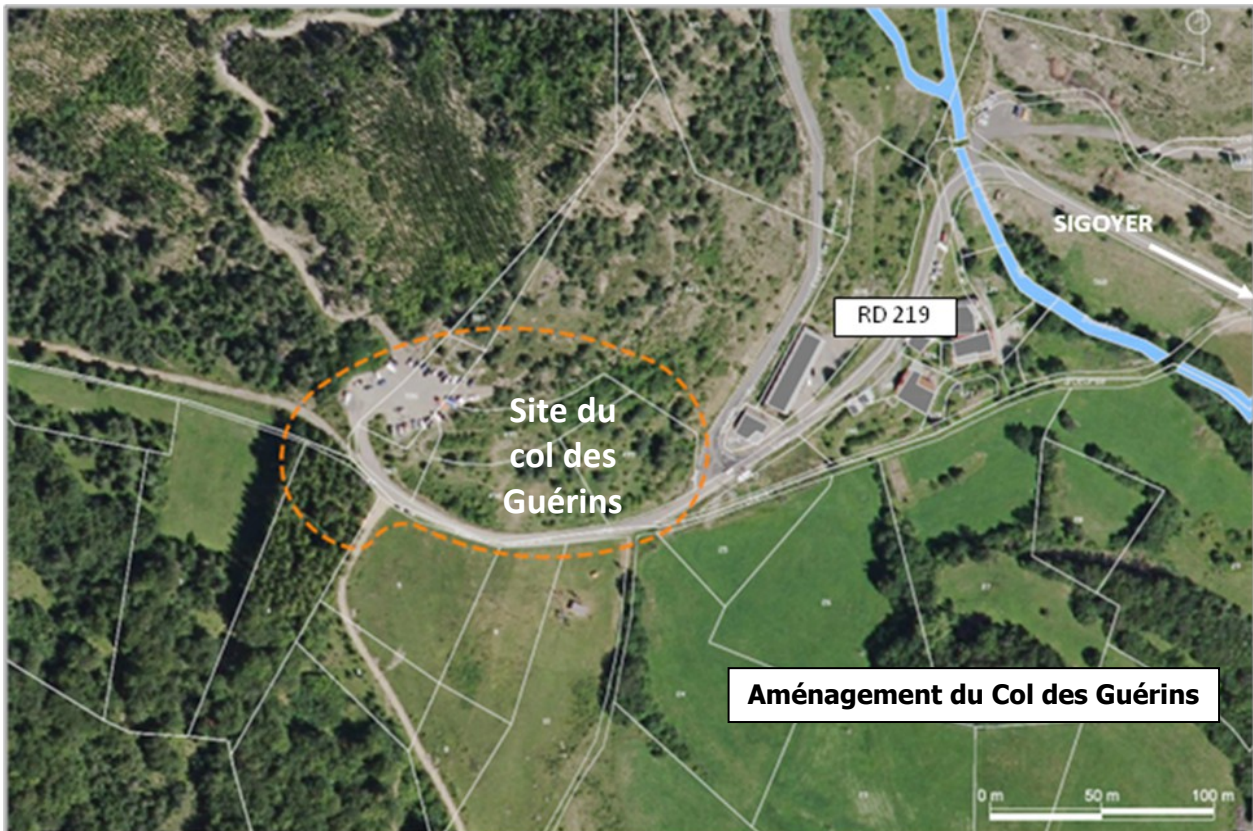
GENERALITES

Aménagement du Col des Guérins

Intitulé de l'opération :

Localisation (lieu et / ou zone où se déroule l'opération le plus précisément possible) :
Col des Guérins (au pied du Massif de Céüze) – 05130 SIGOYER

Si possible, géolocalisation (Latitude Longitude du projet ou porteur) : 44°29'06.60 N et 5°56'15.86" E



DESCRIPTION DETAILLÉE

Description de l'opération :



thème et le balisage, par un élément visuel connoté escalade, accompagnera le promeneur du village jusqu'au col.

L'escalade est le fil rouge qui guide l'ensemble de la démarche de requalification. Les Guérins c'est la montagne de Ceüze, c'est le spot de grimpe mondialement connu, mais insuffisamment mis en valeur et inadapté à une pratique familiale.

De l'entrée du village jusqu'au col il faut affirmer et valoriser ce patrimoine remarquable. L'escalade sera évoquée dès l'entrée par un parcours ludique adressé principalement aux enfants mais qui sera ouvert à tous. Les panneaux d'information et la signalétique reprendront aussi ce

L'entrée du village de Sigoyer côté Gap propose aujourd'hui déjà un espace sport-loisirs qualitatif. Dans le cadre de la valorisation de l'activité escalade sur le territoire communal, la commune

APPELS A CANDIDATURE 2017

souhaite positionner de nouveaux équipements (blocs d'escalade pour débutants) venant enrichir l'offre de loisirs et permettant de développer un évènementiel autour de l'escalade.

Autour de cette thématique escalade seront développées d'autres activités toutes centrées sur les pratiques en milieu naturel et en moyenne montagne dédiées aux familles, initiation VTT, slackline, micro tyrolienne, bivouac ; mais aussi randonnées botanique ou faune locale ; conférences ou spectacles ; pratiques sportives en salle (Yoga, tai-chi...) Des aires de pique-nique aménagées favoriseront cet ancrage familial.

Un bâtiment d'accueil sera créé afin d'accueillir l'ensemble de ces activités. Celui-ci sera un lieu majeur d'information et de sensibilisation aux milieux naturels et au respect du site et de son environnement.

Objectifs recherchés :

L'aménagement du Col des Guérins vise à développer des activités adaptées à un public familial afin d'augmenter la fréquentation de ce site par les familles. Il est également visé une valorisation du patrimoine naturel de ce site remarquable situé entre 2 périmètres Natura 2000.

En matière d'image, il s'agit de faire perdurer et améliorer la notoriété du site auprès de la communauté des grimpeurs et des familles à travers une offre ouverte où chaque génération et niveau de pratique peuvent trouver des activités adaptées.

En matière d'usage, l'ouverture de l'offre et la qualité des équipements auront une influence sur la fréquentation, en créant un lieu où on ne vient pas seulement pour faire un tour mais pour y passer une journée et plus en s'appuyant sur l'hébergement local. Le site constitue un point d'entrée majeur dans le massif de Céüse.



Ce peut être aussi un lieu d'ouverture à la différence avec les résidents du foyer de vie (handicapés mentaux et parfois physique).

Les enjeux dégagés dans le cadre des études préalables ont permis de formuler les grands objectifs/ambitions du projet.

Le projet d'aménagement du col des Guérins porte plusieurs ambitions complémentaires :

³⁵/₁₇ **La valorisation paysagère du site par un aménagement porteur d'identité : respect du grand cadre paysager sur les deux faces du col, Céüse et Céüzette,**

³⁵/₁₇ **La refonte complète des espaces avec une attention portée à la sécurisation des modes doux et la prise en compte des problématiques d'accessibilité,**

APPELS A CANDIDATURE 2017

- ³⁵/₁₇ **La conservation d'un maximum de surfaces boisées sera privilégiée,**
- ³⁵/₁₇ **L'organisation des stationnements pour les véhicules légers comme pour les camping-cars (maîtrise du bivouac sauvage),**
- ³⁵/₁₇ **Le développement de l'offre en loisirs à destination des familles,**
- ³⁵/₁₇ **La facilitation de l'accès par la mise en place d'une signalétique directionnelle et pédagogique sur et autour du col et par l'usage d'outils numériques,**
- ³⁵/₁₇ **La création d'un bâtiment d'accueil structurant : la « Maison du Col des Guérins »,**
- ³⁵/₁₇ **Le renforcement de l'offre loisirs/escalade en entrée nord du chef-lieu**

En quoi le projet contribue-t-il aux objectifs du programme (priorités stratégiques et opérationnelles du programme) ?

Ce projet contribue aux objectifs du programme par la valorisation durable du patrimoine naturel de la montagne de Céüse en offrant un cadre pédagogique et ludique à tous les usagers et particulièrement aux familles. De plus, les aménagements envisagés renforceront l'attractivité de ce site et plus largement de l'ensemble du territoire Gapençais. Enfin, ce projet permettra d'augmenter la fréquentation en nombre et en durée dont bénéficieront les différentes structures d'accueil existantes sur la commune et les environs.

Principales actions présentées :

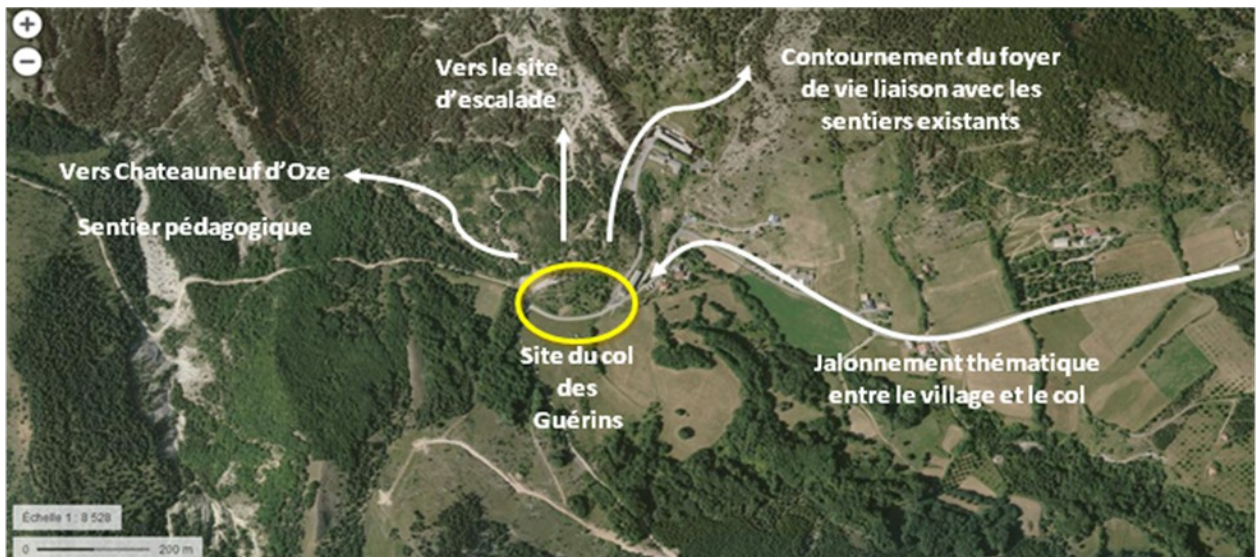
Les principales actions du projet sont les suivantes :

- Valorisation paysagère du site par la suppression de l'aire de stationnement « sauvage » actuelle requalifiée en espaces paysagers aménagés de manière ludique et pédagogique. Plus généralement, les différents aménagements et constructions respecteront le caractère paysager du site,



APPELS A CANDIDATURE 2017

- Développement de modes doux pour relier les différents espaces définis,



- Organisation des stationnements pour les véhicules légers comme pour les camping-cars (le poste de dépense parking n'est pas inclus dans ce dossier)
- Développement de l'offre de loisirs par la création de modules d'initiation à l'escalade, installation d'une aire dédiée au VTT /BMX, création et aménagement de sentiers de promenade et de randonnée, création d'un parcours pédagogique interactif, création d'aires de pique-nique et mise en valeur du patrimoine,
- Mise en place d'une signalétique spécifique et innovante sur et autour du col des Guérins,
- Création d'un bâtiment d'accueil structurant respectueux de l'environnement et du site naturel,
- Renforcement de l'offre loisirs escalade à l'entrée nord du chef-lieu.

☞ Merci de bien vouloir compléter [l'Annexe 3 « Fiches actions »](#) pour la description de ou des actions.

Résultats escomptés (cible visée ...) :

Ce projet vise à augmenter la fréquentation familiale (en nombre et en durée) du site et à élargir la zone d'influence à l'ensemble du bassin Gapençais. Cette augmentation de la fréquentation devra s'accompagner d'une sensibilisation environnementale afin de ne pas détériorer ce site remarquable. A cet effet, une signalétique adaptée sera mise en place et des actions pédagogiques seront réalisées en partenariat avec l'ONF, Natura 2000, la Ligue de Protection des Oiseaux, ...

L'opération est-elle menée avec plusieurs partenaires ?

Oui Non



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

APPELS A CANDIDATURE 2017

Indiquez le montage administratif, juridique et financier retenu :

Maitrise d'ouvrage communale dans le cadre de marchés publics.

Financement associant l'Europe, la Région et le Département.

Accompagnement par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance dans la gestion des dossiers de financements.

Le maître d'ouvrage a mis en place un comité de pilotage auquel sont associés l'Etat, les collectivités territoriales partenaires, l'ONF, Natura 2000 et les associations du village concernées par le projet (association pour la sauvegarde du patrimoine, association des 2 Céüze pour l'animation sportive et culturelle du site des Guérins, ...)

Le montant prévisionnel de cette opération a été estimé lors de l'étude de programmation réalisée par le bureau d'études Cyclades et s'élève à 550 000 € HT.

Précisez si la présente demande d'aide concerne l'ensemble des partenaires de l'opération, ou votre propre organisme (les autres partenaires présentant leur propre dossier) :

Pas de partenariat.



Le montage avec plusieurs partenaires et un chef de file doit être expressément autorisé dans l'appel à candidature :

Merci de bien vouloir vous référer au guide du candidat sur les implications de ce montage (convention multi partenariale à signer et à transmettre à l'Autorité de gestion ainsi que plan de financement par partenaire notamment). L'annexe 3 devra être complétée pour justifier ce partenariat.

Nature des livrables de l'opération et dates prévisionnelles de ces livrables :

Désignation de la maîtrise d'œuvre : Février 2018

Permis de construire : Juin 2018

Consultation des entreprises : Septembre 2018

Ordres de service : Décembre 2018

Réception des ouvrages : Juin 2020

CALENDRIER

Période prévisionnelle d'**exécution** : du 01 / 02 / 2018 au 31 / 01/ 2021

Le commencement d'exécution doit intégrer, le cas échéant, les actes préparatoires au projet (études, acquisitions foncières...).

Se référer à l'appel à candidature qui précise les critères d'éligibilité temporelle de l'opération (durée maximale d'exécution physique de l'opération).

Période prévisionnelle d'**éligibilité des dépenses** : du 01 / 02 / 2018 au 31 / 07 / 2021

Le début de l'éligibilité des dépenses ne peut être antérieur au début d'exécution physique de l'opération. La fin de cette période correspond au dernier paiement acquitté (décaissé de votre compte). Veillez à prendre en compte les délais nécessaires au paiement des dernières dépenses.

Précisez le phasage du projet (progression de l'opération, déroulé des actions à mettre en œuvre entre l'année de démarrage et la fin d'exécution de l'opération). Précisez, si le projet a démarré, son état d'avancement.

Désignation de la maîtrise d'œuvre :	Lancement consultation décembre 2017 Désignation février 2018
Permis de construire :	Dépôt avril 2018 Obtention juin 2018
Consultation des entreprises :	DCE septembre 2018 Consultation octobre 2018 Attribution des lots novembre 2018
Ordres de service :	Bâtiment décembre 2018 Aménagements extérieurs décembre 2018
Réception des ouvrages :	Bâtiment juin 2020 Aménagements extérieurs juin 2020

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

Ces moyens permettent au service instructeur d'apprécier votre capacité à coordonner, piloter, suivre et mener à bien votre opération dans les délais prévus.

Moyens humains affectés à l'opération (même si non valorisés dans le plan de financement et en spécifiant les personnes dédiées au suivi administratif et financier) : 0,45 ETP.

Fonction des personnes affectées au projet (en précisant personnel administratif, technique)	Interne ou externe (y compris si appel	Temps prévisionnel consacré en Equivalent Temps Plein (ETP) (part d'affectation au
---	---	---

APPELS A CANDIDATURE 2017

et financier)	à un cabinet spécialisé)	projet)
1.Secrétaire de Mairie (administratif et financier)	Interne	0,1 ETP
2.Maire (administratif et financier)	Interne	0,1 ETP
3.Conseiller municipal (technique)	Interne	0,1 ETP
4.Agent technique (technique)	Interne	0,1 ETP
5.Chef de projet Espace valléen (administratif et financier)	Externe	0,05 ETP

Ces personnes ont-elles des compétences en matière de fonds européens (expérience précédente ou formation) ?

Si oui, précisez :

La chef de projet Espace Valléen a des compétences en matière de fonds européens puisqu'elle a déjà réalisé plusieurs opérations financées dans ce cadre et notamment des projets FEDER de rénovation du patrimoine, LEADER pour une opération de développement touristique à travers le VTT et le projet POIA pour l'ingénierie de l'Espace Valléen Gap-Tallard-Val de Durance. Elle a également suivi des formations dans ce domaine.

Il est envisagé que la secrétaire de Mairie se forme en matière de fonds européens au cours de l'année 2018.

Autres moyens utilisés pour les besoins de l'opération (moyens matériels, immatériels, ...) :

La commune est dotée d'outils informatiques (ordinateur, copieur, scanner, fax) et d'outils de communication (téléphone, internet, journal communal, site internet).

Moyens administratifs de suivi du dossier permettant d'assurer la tenue d'une comptabilité séparée (comptabilité analytique, code comptable dédié à l'opération ou autre méthode à préciser) :

La commune fonctionne en comptabilité analytique pour chacune de ses opérations d'investissement. Cette opération sera donc identifiée au budget et suivi individuellement.

APPELS A CANDIDATURE 2017

Moyen logiciel permettant le suivi du temps de travail des personnes affectées à l'opération :


Aucun temps de travail n'est valorisé dans le cadre de cette opération.

3- OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EUROPÉENNES ET NATIONALES

PUBLICITÉ

Rappel de l'obligation de publicité : tous les participants au projet, tous les partenaires mobilisés et le grand public pour sa mise en œuvre doivent être informés du financement FEDER par tous les supports appropriés comportant l'emblème européen et une mention indiquant que le projet est cofinancé par le FEDER.

Il est à noter que les informations relatives au projet seront publiées sur un site Internet (nom du bénéficiaire, nom du projet, résumé du projet, dates de début et de fin du projet, total des dépenses éligibles du projet, taux de cofinancement UE, code postal du projet ou tout autre indicateur, pays, dénomination de la catégorie d'intervention dont relève le projet) dès lors qu'il a été cofinancé.

 Pour tout renseignement relatif à l'obligation de publicité, veuillez consulter le guide du candidat ou aller sur le site Internet <http://europe.regionpaca.fr>.

Actions de communication et d'information prévues dans le cadre de l'opération conformément aux obligations de publicité prévues par la réglementation :

- Communication sur le projet et sur son avancement dans la presse locale,
- Poursuite de la concertation avec la population,
- Articles dans le bulletin municipal, le journal intercommunal et sur le site internet de la Commune,
- Affichage sur le site de la commune.

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES HORIZONTAUX DE L'UE

Conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et à l'article 96.7 du Règlement (UE) n° 1303-2013, le programme opérationnel intermassif des Alpes comporte des mesures visant à prendre en compte 3 principes horizontaux dans toutes les phases de la vie du projet :

- **L'égalité entre les femmes et les hommes** : il s'agit notamment de lutter contre les discriminations faites aux femmes à l'embauche ou dans l'application des conditions de travail, notamment en mettant en œuvre des actions facilitant leurs insertions et de promouvoir l'égalité des sexes, c'est-à-dire « l'absence d'obstacle à la participation économique, politique et sociale en raison du sexe » dans la vie de l'organisme ;
- **L'égalité des chances et la non-discrimination** : il s'agit d'une vision de l'égalité qui cherche à faire en sorte que les individus disposent « des mêmes chances » et des mêmes opportunités de développement social et professionnel. Garantir une équité de traitement c'est lutter contre les discriminations liées à l'origine, au sexe, aux mœurs, à l'orientation sexuelle,

APPELS A CANDIDATURE 2017

à l'âge, à la situation familiale, aux caractéristiques génétiques, à l'appartenance ou non appartenance à une ethnie, à une nation ou à une race, aux opinions politiques, aux activités syndicales ou mutualistes, aux convictions religieuses, à l'apparence physique, au patronyme, aux handicaps, à l'état de santé ou à l'état de grossesse ;

- **Le développement durable** : il consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il s'agit de mettre en œuvre un développement responsable qui soit économiquement viable, socialement équitable et, culturellement et écologiquement soutenable.

Ces trois dimensions constituent un principe directeur pour la sélection des projets qui bénéficieront de fonds européens structurels et d'investissement.

L'annexe 4 à compléter va vous aider à envisager la prise en compte des principes horizontaux au sein de votre structure et au sein de votre opération.

Sélectionnez le ou les principes horizontaux pris en compte par l'opération :

Développement durable :

Egalité femmes-hommes :

Egalité des chances et non-discrimination :

- Non pertinent
- Faible
- Moyen
- Fort
- Exemplaire

- Non pertinent
- Faible
- Moyen
- Fort
- Exemplaire

- Non pertinent
- Faible
- Moyen
- Fort
- Exemplaire

COMMANDE PUBLIQUE :

Tout bénéficiaire de fonds européens, quelle que soit sa nature juridique ou son statut, doit se doter d'une politique d'achat interne qui garantisse la sélection des offres économiquement les plus avantageuses. Les procédures varient selon le statut du bénéficiaire.

Etes-vous soumis aux obligations en termes de commande publique ? Oui Non Ne sait pas

L'opération est-elle concernée par d'autres réglementations et des procédures administratives (ex: règles d'urbanisme, règles en matière d'environnement, loi sur l'eau, etc...) ? Oui Non Ne sait pas

Règles d'urbanisme liées au PLU de la commune. En matière d'environnement, proximité de sites Natura 2000.

REGIME D'AIDES D'ETAT:

L'opération est-elle concernée par la réglementation des aides d'état ? Oui Non Ne sait pas

ATTENTION : Concernant les règles en matière d'achat et en matière d'aides d'Etat, référez-vous au guide du candidat pour répondre à ces questions et prendre connaissance des obligations à respecter.

4- PLAN DE FINANCEMENT

Montant de l'aide européenne sollicitée : **220 000 €**

Coût total prévisionnel de l'opération : **550 000 €** HT TTC

Fonds européen sollicité : FEDER

Dans les cas prévus par les appels à candidature, sollicitez-vous le versement d'une avance de 30% du montant prévisionnel de l'aide européenne à la signature de la convention ? Oui Non

DEPENSES

Les dépenses éligibles à l'aide européenne sont décrites dans le guide du candidat et peuvent être plus restreintes dans l'appel à candidature. Les modalités de prise en compte des dépenses (au réel, et/ou au forfait) relèvent également des appels à candidature.

ATTENTION : les dépenses déclarées dans le cadre de la présente demande d'aide européenne ne peuvent être présentées au titre d'un autre fonds ou programme européen.

☛ Se reporter à l'Annexe 1 « Plan de financement » pour renseigner **les dépenses prévisionnelles** de votre opération, poste par poste.

Toutes les dépenses présentées devront être étayées par le candidat lors de l'instruction (production de devis, catalogue, référentiel de prix, bulletins de salaires, actes d'engagement en cas de marché,...) afin de justifier les montants indiqués dans le plan de financement.

Echéancier du projet : les montants des dépenses prévisionnelles peuvent être ventilés par année dans la même annexe. Il s'agit de donner au service instructeur une estimation des demandes de paiement susceptibles d'être émises chaque année

RESSOURCES

Le service instructeur vérifiera l'existence de cofinancements public ou privé présentés dans le cadre de l'opération.

L'acte attributif, la lettre d'intention ou la lettre de demande accompagnée de l'accusé réception sont acceptés au stade du dépôt. La lettre d'intention doit être fournie dans un délai maximal de 21 jours avant la date prévisionnelle d'examen en Comité InterRégional de Programmation (CIRP) fixée par l'appel à candidature. Si la lettre d'intention n'est pas fournie, le dossier est ajourné jusqu'au prochain CIRP. L'acte attributif devra être fourni au plus tard lors de la 1^{ère} demande de paiement de FEDER. Pour les dossiers pluriannuels, si la lettre d'intention ne couvre pas la totalité de la période de cofinancement, il faudra fournir les justificatifs complémentaires, au plus tard, en début de chaque année de réalisation du projet.

☛ Se reporter à l'Annexe 1 « Plan de financement » pour renseigner le **tableau détaillé des ressources** de votre opération (second onglet).



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

APPELS A CANDIDATURE 2017

Autre(s) financement(s) public(s) sollicité(s) sur l'opération ?

Etat : _____ €

Date de dépôt de la demande : xx/xx/xx

Date éventuelle d'attribution de l'aide : xx/xx/xx

Région : 165 000 €

Date de dépôt de la demande : 04/08/17

Date éventuelle d'attribution de l'aide : xx/xx/xx

Département : 55 000 €

Date de dépôt de la demande : 14/04/17

Date éventuelle d'attribution de l'aide : xx/xx/xx

Commune : _____ €

Date de dépôt de la demande : xx/xx/xx

Date éventuelle d'attribution de l'aide : xx/xx/xx

Autre (à préciser) : _____ €

Date de dépôt de la demande : xx/xx/xx

Date éventuelle d'attribution de l'aide : xx/xx/xx

AUTRES RESSOURCES EVENTUELLES :

- Les co-financeurs sollicités couvrent-ils la même période d'exécution et la même assiette de dépenses éligibles ?

Oui

Non

- Financement à taux bonifié :

Bénéficiez-vous pour cette opération d'un financement à taux bonifié attribué sous forme de prêts, avances remboursables ou garanties par des organismes de type BPI, BEI, CDC, etc... ?

Oui

Non

☞ Si oui, vous devez faire apparaître ce financement dans les ressources du plan de financement et un calcul d'Equivalent Subvention Brut sera effectué par le service instructeur. Vous serez informé de ce calcul réalisé au moment de l'instruction.

- Autres types d'emprunts :

Le cas échéant, précisez : _____

- Recettes nettes :

Au cours de la mise en œuvre de l'opération, des recettes nettes directement liées à cette mise en œuvre sont-elles générées ?

Oui

Non

Des recettes nettes sont-elles générées uniquement après son achèvement ou durant sa mise en œuvre et après son achèvement ?

Oui

Non

Si oui, merci de bien vouloir les estimer et veillez à compléter la ligne 'recettes' dans le plan de financement (onglet ressources) avec l'aide du guide du candidat.

☞ Se reporter au guide du candidat pour plus d'explications.

APPELS A CANDIDATURE 2017

ATTENTION : Dans le cadre d'un projet multi partenarial, chaque partenaire doit renseigner l'annexe 1 tant en dépenses, qu'en recettes. Le chef de file doit transmettre également l'annexe 1 consolidée pour tous les partenaires.

LES AIDES PUBLIQUES OBTENUES AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES :

Attention : Pour certains dossiers, la réglementation européenne limite le montant des aides cumulées pour une même entité sur trois années fiscales consécutives.

A l'exception des collectivités territoriales, merci de bien vouloir lister dans le tableau ci-dessous **l'ensemble des aides publiques perçues au cours des 3 dernières années** (aides, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales, apport en nature, ...).

Financier (ex : collectivité territoriale...)	Forme de l'aide (ex : subvention, aide remboursable, etc...)	Aide relevant du régime de minimis (le préciser)	Référence (N° PRESAGE, ASTRE, LOCO, etc...)	Intitulé du projet cofinancé	Montant de l'aide par année, attribuée ou envisagée (€) ¹			Total financeur
					Année N	Année N-1	Année N-2	

Pour les entreprises ou toute entité exerçant une activité économique ou commerciale :

- ³⁵/₁₇ L'entreprise appartient-elle à un groupe ? Oui Non
- ³⁵/₁₇ Quels sont les effectifs salariés actuels ? Dans l'entreprise : _____ Dans le groupe le cas échéant : _____
- ³⁵/₁₇ Quel est le chiffre d'affaire de l'entreprise _____ et du groupe le cas échéant ? _____

5- INDICATEURS

La recherche de la performance est au cœur de la programmation européenne 2014-2020. Les programmes doivent afficher des objectifs quantitatifs et les atteindre pour bénéficier des crédits supplémentaires appelés « réserve de performance ». Aussi chaque projet contribue aux réalisations du programme. C'est la raison pour laquelle chaque projet fait l'objet d'un suivi à travers des indicateurs de réalisation et de résultat. Ces indicateurs seront différents selon la nature du projet. Le renseignement des indicateurs par le bénéficiaire est obligatoire.

- ☞ Pour identifier les indicateurs sur votre opération :
- Se référer à la liste des indicateurs présents en [l'Annexe 2 "Indicateurs"](#). Contactez en cas de besoin le Service Pilotage et Accompagnement Européen.
 - Renseigner la valeur prévisionnelle de l'ensemble des indicateurs de la priorité d'investissement.

MENTIONS LÉGALES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide européenne.
Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

APPELS A CANDIDATURE 2017

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Hôtel de Région, Direction de l'Autorité de Gestion, 27 place Jules Guesde, 13481 Marseille cedex 20.

Dans le cadre de la stratégie générale de prévention et de lutte contre la fraude, le service instructeur pourra recourir à un outil mis à sa disposition pour la Commission Européenne pour détecter d'éventuels risques de fraude.

6 - PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER



LA PRODUCTION DES PIÈCES CI-DESSOUS CONDITIONNE LA COMPLÉTUDE ADMINISTRATIVE DU DOSSIER

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA DÉCLARÉ IRRECEVABLE.

Pour TOUS les porteurs de projet :

1. Le présent dossier de demande d'aide, dans sa version conforme à l'appel à candidature et ses 4 annexes.

Ces 5 documents doivent être dûment complétés. Le dossier de demande et l'annexe 1 doivent être signés, avec identification précise du signataire (nom, prénom, fonction) et le tampon de la structure.

2. Les documents relatifs à la structure porteuse :

Attestant de la capacité du représentant légal à engager la responsabilité de la structure pour le projet :

- extrait K bis datant de moins de 3 mois, PV d'AG ou de CA d'élection du Président, acte de nomination du directeur, délibération, etc.
- Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure :
- délégation de signature prouvant sa capacité à engager le projet et à solliciter l'aide européenne

Prouvant la conformité de la structure vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales :

- Attestation de régularité fiscale transmise par les services fiscaux relative à l'année précédente
- Attestation de régularité sociale transmise par l'URSSAF datant de moins de 12 mois
- Attestation de non récupération de la TVA sur le projet le cas échéant (cf modèle type)

Relatifs aux comptes financiers de la structure :

- Pour les structures privées :
- Bilans comptables, comptes de résultat et leurs annexes des 3 dernières années approuvés (avec rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant).
- Pour les structures publiques :
- Comptes de gestion du budget principal des 3 dernières années.
- RIB

3. Les documents relatifs au projet :

Attestant l'engagement des autres cofinanceurs mobilisés dans le cadre du projet :

- Document attestant de l'engagement de chaque cofinanceur public (l'acte attributif, la lettre d'intention ou la lettre de demande accompagnée de l'accusé réception sont acceptés au stade du dépôt)
- Le cas échéant, documents relatifs aux cofinancements privés mobilisés

Permettant de justifier la typologie et le montant des dépenses déjà engagées ou prévues sur le projet :

- Pour les dépenses déjà engagées :
- Copie des justificatifs de dépenses (factures, bulletins de salaires)
- Pour les dépenses non engagées :
- Note détaillée justifiant de l'estimation des dépenses figurant dans le plan de financement

Attestant du respect des règles de mis en concurrence :

- Pour les structures privées non soumises à la réglementation relative à la commande publique :
- Formalisation d'une politique d'achat interne
- Pour les dépenses déjà engagées, une note détaillée précisant :

APPELS A CANDIDATURE 2017

- Description de la prestation attendue,
- Preuve de mise en concurrence mise en place (extrait du site internet et/ou publication adaptée, sollicitation de devis, catalogue de références de prix, etc.)
- Note d'analyse des prestataires et explication du prestataire retenue

→ Pour les structures publiques et privées soumises à la réglementation relative à la commande publique (code des marchés publics, ordonnance 2005-649 pour les marchés lancés avant le 1^{er} avril 2016, ordonnance 2015-899 et décret 2016-360 après le 1^{er} avril 2016), l'ensemble des pièces constituant le ou les marché(s) en fonction de l'avancement de la procédure de mise en concurrence concernée au moment du dépôt soit :

- En cas de procédure adaptée
 - Formalisation d'une procédure d'achat interne
 - Description de la prestation attendue
 - Preuves de mise en concurrence mise en place / Publicité
 - Note d'analyse des offres et explication du prestataire retenu
 - Notification du marché au prestataire retenu

Le cas échéant et en fonction du fonctionnement interne de la structure, les documents suivants pourront être remis :

- C.C.A.P, C.C.T.P, C.C.P.
- Règlement de consultation
- Acte d'engagement
- Courriers de rejet des candidatures ou des offres non retenues
- Devis avec mention bon pour accord pour les petits montants (marché sans acte d'engagement)

- En cas de procédure formalisée
 - C.C.A.P, C.C.T.P, C.C.P.
 - Règlement de consultation
 - L'avis de publicité
 - En cas de procédures restreinte, rapport d'analyse des candidatures / grille d'analyse des candidatures
 - Le rapport d'analyse des offres / grille d'évaluation des offres
 - Le procès-verbal de la commission d'appel d'offres
 - Les courriers de rejet des candidatures ou des offres non retenues
 - L'acte d'engagement /bon de commande /lettre de notification du prestataire retenu
 - L'élément attestant de la transmission au contrôle de légalité
 - Les ordres de service
 - Les avenants éventuels

Pour les dépenses engagées d'un montant inférieur au seuil minimal prévu dans le CMP : il est également exigé une note détaillée précisant la procédure de publicité et de sélection et/ou motivant le choix du prestataire afin de s'assurer du caractère raisonnable du montant présenté.

Ainsi que tout autre document jugé utile à la bonne compréhension du projet : devis, catalogue, référentiel de prix, autorisations, permis de construire, étude préalable, référentiel technique, bulletins de salaires etc. qui justifient notamment le calendrier de réalisation du projet et les montants indiqués dans le plan de financement.

Toutefois, le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'instruction du dossier en fonction de la nature du projet et des dépenses présentées.

De plus, le porteur devra joindre, en fonction du statut de sa structure :

Entreprises ou toute entité exerçant une activité économique ou commerciale :

- Extrait Kbis *de moins de 3 mois* ou inscription au registre ou répertoire concerné
- Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffre d'affaires
- Budget prévisionnel détaillé de la structure pour l'exercice en cours signé par le représentant légal

Associations :

- Statuts à jour, complets et signés
- Copie publication JO ou récépissé de déclaration en préfecture
- Liste des membres du Conseil d'administration *à jour*
- Budget prévisionnel détaillé de la structure pour l'exercice en cours signé par le représentant légal

Porteurs de projet publics :

- Délibération de l'organe compétent approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel, le montant FEDER sollicité, les délais de réalisation de l'opération (un projet de délibération est accepté au stade du dépôt)
- Statuts à jour, complets et signés pour les EPCI

Sociétés d'économie mixte ou structures agissant au nom de la collectivité :

- Statuts à jour, complets et signés
- Délibération de la collectivité confiant le mandat au bénéficiaire
- Convention de mandat ou de concession entre la collectivité et le bénéficiaire
- Budget prévisionnel détaillé de la structure pour l'exercice en cours signé par le représentant légal

Groupements d'Intérêt Public (GIP) :

- Statuts à jour, complets et signés
- Copie publication arrêté d'approbation de la convention constitutive
- Convention constitutive

Etablissements de recherche et d'enseignement supérieur :

- Statuts à jour, complets et signés
- Avis scientifique soit interne, soit externe sur le projet (par exemple : l'avis du Conseil Scientifique lorsque une université est maître d'ouvrage)



Pour un projet multipartenarial :

Le présent dossier de demande doit être complété et signé par le chef de file uniquement. En revanche, TOUS les partenaires doivent compléter les 4 annexes et joindre tous les documents demandés dans le présent dossier. En outre, le dossier ainsi constitué doit être accompagné de la convention multipartenariale signée par l'ensemble des partenaires (cf. modèle type).

7 - OBLIGATIONS ET ATTESTATION DU PORTEUR DE PROJET

Je soussigné Maurice RICARD, en qualité du signataire et représentant légal, sollicite une aide au titre du fonds FEDER destinée à la réalisation du projet intitulé « Aménagement du Col des Guérins ».

Rappel du montant de l'aide européenne sollicitée : 220 000 €, pour un coût total du projet de 550 000 € HT.

J'atteste sur l'honneur :

- ³⁵₁₇ L'exactitude des renseignements de la demande d'aide,
- ³⁵₁₇ La régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme représenté,
- ³⁵₁₇ Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- ³⁵₁₇ Ne pas avoir sollicité d'autres fonds européens pour financer les dépenses de cette opération,
- ³⁵₁₇ Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,
- ³⁵₁₇ Je certifie que les travaux pour lesquels je sollicite une subvention ne sont pas achevés,
- ³⁵₁₇ Que les actions présentées n'ont pas fait partie d'un projet financé par des fonds européens ayant fait l'objet d'une délocalisation d'une activité de production en dehors de la zone couverte par le programme.

J'ai pris de connaissance des obligations du porteur de projet² et m'engage à les respecter en cas d'octroi de l'aide :

- 1- Informer le service instructeur du début d'exécution effective du projet,
- 2- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation du projet,
- 3- Respecter les engagements de réalisation du projet,
- 4- Informer le service instructeur en cas de modification du projet (ex : période d'exécution, localisation du projet, engagements financiers...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc...,
- 5- Ne pas apporter de modifications importantes affectant la nature, les objectifs ou les conditions de mise en œuvre du projet, ou opérer un changement de propriété du bien cofinancé le cas échéant, ou délocaliser l'activité productive cofinancée le cas échéant en dehors de la zone couverte par le programme,
- 6- Dûment justifier les dépenses pour le paiement de l'aide européenne,

Nous vous recommandons de vous reporter au guide du porteur de projet pour prendre connaissance des pièces justificatives que vous devrez transmettre lors de la demande de paiement. Certaines pièces doivent en effet être collectées dès le début du projet et répondre à des conditions de conformité précises. En cas d'absence de ces pièces, de non-conformité de celles-ci, la demande de paiement pourrait être jugée non recevable par le service instructeur.

- 7- A prendre à ma charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée est inférieure au montant sollicité et à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- 8- Tenir une comptabilité séparée, ou utiliser un code comptable adéquat pour tracer les mouvements comptables du projet,

² Nous vous recommandons de prendre connaissance du guide du candidat joint à la demande d'aide européenne.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

APPELS A CANDIDATURE 2017

- 9- Réaliser des actions de publicité et respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur,
- 10- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le projet,
- 11- Conserver toutes les pièces du dossier jusqu'à la date prévue dans l'acte juridique attributif d'aide, et archiver celui-ci.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide européenne.

Fait à SIGOYER, le 11 octobre 2017 _____

Cachet et signature du porteur de projet (représentant légal ou délégué)

Fonction du signataire : Le Maire _____

REPertoire INSEE

☞ Pour vous aider à remplir votre statut juridique :

Code	Libellé
1	Entrepreneur individuel
11	Artisan-commerçant
12	Commerçant
13	Artisan
14	Officier public ou ministériel
15	Profession libérale
16	Exploitant agricole
17	Agent commercial
18	Associé gérant de Société
19	(Autre) Personne physique
2	Groupe de droit privé non doté de la personnalité morale
21	Indivision
22	Société créée de fait
23	Société en participation
24	Fiducie
27	Paroisse hors zone concordataire
29	Autre groupement de droit privé non doté de la personnalité morale
3	Personne morale de droit étranger
31	Personne morale de droit étranger, immatriculée au RCS (registre du commerce et des sociétés)
32	Personne morale de droit étranger, non immatriculée au RCS
4	Personne morale de droit public soumise au droit commercial
41	Etablissement public ou régie à caractère industriel ou commercial
5	Société commerciale
51	Société coopérative commerciale particulière
52	Société en nom collectif
53	Société en commandite
54	Société à responsabilité limitée (SARL)
55	Société anonyme à conseil d'administration
56	Société anonyme à directoire
57	Société par actions simplifiée
58	Société européenne
6	Autre personne morale immatriculée au RCS
61	Caisse d'épargne et de prévoyance
62	Groupement d'intérêt économique
63	Société coopérative agricole
64	Société d'assurance mutuelle
65	Société civile
69	Autre personne morale de droit privé inscrite au registre du commerce et des sociétés
7	Personne morale et organisme soumis au droit administratif
71	Administration de l'état
72	Collectivité territoriale
73	Etablissement public administratif



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

APPELS A CANDIDATURE 2017

74 Autre personne morale de droit public administratif

Code Libellé

- 8 Organisme privé spécialisé
- 81 Organisme gérant un régime de protection sociale à adhésion obligatoire
- 82 Organisme mutualiste
- 83 Comité d'entreprise
- 84 Organisme professionnel
- 85 Organisme de retraite à adhésion non obligatoire

- 9 Groupement de droit privé
- 91 Syndicat de propriétaires
- 92 Association loi 1901 ou assimilé
- 93 Fondation
- 99 Autre personne morale de droit privé

*Merci d'inscrire vos nom et adresse postale
dans le cadre*



Mairie de SIGOYER
Le Village
05130 SIGOYER

Attestation de dépôt

(à remplir par le porteur de projet pour la partie qui le concerne)

Porteur du projet : Mairie de Sigoyer

Représentant légal (nom, prénom, coordonnées) et fonction :

RICARD Maurice, Maire

sollicite une subvention européenne du FEDER pour réaliser le projet intitulé : Aménagement du Col des Guérins

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Votre dossier de demande de subvention est parvenu dans mes services en date du :
(apposer le cachet de la Région et tampon d'arrivée) :

Cela ne préjuge en aucune manière de sa complétude, de son éligibilité et de son éventuelle programmation.

Les services de la Région ne manqueront pas de revenir vers vous en temps utile.